

26 AVR. 2018

CICLIC

Agence Régionale du Centre Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 avril 2018

Le treize avril deux mille dix-huit, à quatorze heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la Mairie de Château-Renault, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du treize mars deux mille dix-huit.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Sabrina HAMADI ; Madame Véronique PEAN ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT

L'Etat :

Monsieur Luc NOBLET ; Madame Michèle PREVOST

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Madame Catherine MARTIN-ZAY

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Katia BEGUIN ; Monsieur Gérard BERT ; Madame Michèle BONTHOUX ; Monsieur Benjamin CADON ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Maryline LAPLACE ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Alix TERY-VERBE ; Monsieur Pascal USSEGLIO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Stéphane CLEMOT, trésorier-payeur de la trésorerie de Château-Renault ; Monsieur Pierre DALLOIS, chargé de mission industries culturelles et arts plastiques au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur François GALAAD, stagiaire à la DRAC Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ; Madame Amanda MICHE, directrice de la culture et du patrimoine au Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 14

- Votants : 23 (dont neuf pouvoirs)

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, L'ETAT (DRAC CENTRE-VAL DE LOIRE) ET CICLIC

Délibération 09-2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Conformément à l'article 5 des statuts de l'agence qui précise qu'une convention d'objectifs d'une durée d'au moins trois ans, conclue entre l'Etat, la Région Centre-Val de Loire et Ciclic, définit les orientations et précise les conditions et modalités de mise en œuvre des missions que l'Etat et la Région Centre-Val de Loire assignent à l'agence.

Cette convention a ainsi pour objet de définir les objectifs que la Région Centre-Val de Loire et l'Etat assignent à l'agence pour les années 2018 à 2020. Cette nouvelle convention d'une durée de trois ans reprend les axes stratégiques de l'agence approuvés par le conseil d'administration du 26 janvier 2018.

Cette convention est proposée au vote sous réserve de son acceptation par la CPR du Conseil régional du 18 mai 2018.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'adopter cette convention pluriannuelle d'objectifs ;
- d'autoriser le directeur général de l'agence à signer cette convention pluriannuelle d'objectifs et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Votants : 23

.../...

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture
numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASB', with a long horizontal line underneath it.

